

SÉANCE DU 2 NOVEMBRE 2020

Convocation a été adressée le 26 octobre 2020 par écrit à chacun des Conseillers Municipaux pour la réunion qui se tiendra le 2 novembre 2020 à 20 h 30 exceptionnellement dans **la Salle du Mille Club, et à huis clos**, pour respecter les règles sanitaires en vigueur contre la propagation de l'épidémie de Covid-19, à l'effet de délibérer sur les questions suivantes :

ORDRE DU JOUR

- 1) Action sociale – Chèque cadeau
- 2) Commission Locale d'Evaluation des charges transférées – (Communauté de Communes Pyrénées Vallées des Gaves)
- 3) Requête devant le Tribunal Administratif - Annulation élections- Notification du jugement
- 4) Requête devant le Tribunal Administratif - Demande d'annulation de la réunion du Conseil Municipal du 20.07.2020
- 5) Demande de dérogation au repos dominical 2021 – ALDI
- 6) Travaux réfection énergétique logements communaux
- 7) Point financier
- 8) Questions et informations diverses

L'an deux mille vingt, le deux du mois de novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué le 26 octobre 2020, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, exceptionnellement dans **la Salle du Mille Club, et à huis clos**, pour respecter les règles sanitaires en vigueur contre la propagation de l'épidémie de Covid-19, sous la Présidence de Monsieur Serge CABAR, Maire.

PRESENTS :

M. Serge CABAR Maire
M. Jacques FALLIERO 1^{er} Adjoint
M. Didier LACABANNE 2^{ième} Adjoint
M. André LATAPIE
Mme Carla MESTRE
M. Guillaume NOGRABAT
Mme Maria AGRA
Mme Françoise LALLART-GROC
Mme Marina PARROU

ABSENT excusé :

Mme Valérie MINIER 3^{ième} Adjointe, donne procuration à M. Serge CABAR Maire

ABSENT :

M. René ESCAFRE

Secrétaire de Séance :

Jacques FALLIERO

Le Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 14 septembre 2020, transmis le 6 octobre 2020, n'ayant fait l'objet d'aucune observation au 14 octobre 2020 est approuvé à l'unanimité des présents et signé lors de cette séance.

2020_29 : ACTION SOCIALE - CHÈQUE CADEAU

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, par délibération en date du 27 octobre 2011, il avait été décidé de mettre en œuvre l'action sociale (obligatoire depuis 2007) au sein de la

Commune par l'octroi de chèque cadeau en fin d'année (140 €/agent). Le montant du chèque cadeau avait été revalorisé en séance du 20 février 2013 (150 €/agent) et en séance du 09 octobre 2018 (160 €/agent).

Lorsque le montant global de l'ensemble des bons d'achat et cadeaux attribué à un salarié au cours d'une année civile n'excède pas 5 % du plafond mensuel de la Sécurité sociale ce montant est non assujetti aux cotisations de Sécurité sociale.

En 2020, il est possible de distribuer **un montant maximum de 171€ de chèques cadeaux par salarié et par événement URSSAF**, tout en bénéficiant d'une exonération totale de cotisations de sécurité sociale. Les événements sont cumulables entre eux.

Chaque année, le plafond du montant du chèque par événement évolue à la hausse. Il était de 169€ en 2019, 171 € en 2020 et sera sans doute d'une valeur supérieure en 2021.

Monsieur le Maire propose :

- d'attribuer, à compter de l'année 2020, à chaque agent un chèque cadeau d'une valeur de 170 € (considérant que la valeur faciale minimum du chèque est de 5 €).
- La revalorisation du montant attribué, suivra l'évolution du plafond mensuel de la sécurité sociale

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents la proposition ci-dessus et décide :

- la revalorisation du chèque cadeau à compter de l'année 2020 pour un montant de 170 € par agent au titre de l'obligation de mise en œuvre de l'action sociale au bénéfice du personnel communal.
- Que chaque année le montant attribué suivra l'évolution en suivant les règles de plafond mensuel de la sécurité sociale.

2020_30 : COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) – CRÉATION DE LA COMMISSION ET COMPOSITION

M. le Maire donne lecture d'un courrier du président de la Communauté de Communes Pyrénées Vallées des Gaves, sollicitant les communes membres de la CCPVG à désigner au scrutin uninominal majoritaire à un tour leurs représentant (titulaire et suppléant) au sein de la CLECT :

Après discussion le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents désigne :

- Monsieur Serge CABAR Titulaire
- Monsieur Jacques FALLIERO Suppléant.

REQUÊTE DE M. RENÉ ESCAFRE DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF- Opérations électorales

Monsieur le Maire rappelle que par une protestation enregistrée le 2 avril 2020, M. René ESCAFRE demande au tribunal d'annuler les opérations électorales du premier tour qui se sont tenues le 15 mars 2020 pour l'élection des conseillers municipaux de la commune.

Par courrier du 6 octobre 2020 le Tribunal Administratif nous a fait parvenir copie du jugement (joint en annexe au présent procès-verbal) rendu le 30 septembre 2020 rejetant la protestation de M. René ESCAFRE.

2020_31 : REQUÊTE DE M. RENÉ ESCAFRE DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF- Demande d'annulation de la réunion du Conseil Municipal du 20.07.2020

Vu l'article L.2132-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) qui dispose qu'en l'absence de délégation consentie au maire, le conseil municipal délibère sur les actions à intenter au nom de la commune,

Vu l'article L.2132-2 du CGCT qui prévoit que « le maire, en vertu de la délibération du conseil municipal, représente la commune en justice »

Considérant que par courrier du 28 septembre 2020, reçu le 6 octobre 2020, le Tribunal Administratif de Pau nous communique une copie de la requête présentée par M. René ESCAFRE demandant l'annulation de la réunion du Conseil Municipal du 20 juillet 2020 (copie jointe au présent procès-verbal).

Après délibération et à l'unanimité des membres présents le Conseil Municipal décide d'autoriser M. le Maire :

- à défendre la commune dans cette affaire,
- à engager toute démarche et à signer tout document y afférant ;
- à désigner un avocat ;

M. le Maire rendra compte de chaque action menée à la séance suivante du conseil municipal.

2020_32 : DEMANDE DE DÉROGATION AU REPOS DOMINICAL 2021 – ALDI

Monsieur le Maire donne lecture de la demande du magasin ALDI concernant l'autorisation d'ouverture des dimanches pour l'année 2021.

Monsieur le maire rappelle que la loi autorise cinq ouvertures dominicales pour les commerces de détail (secteur alimentation).

Le repos hebdomadaire est ainsi suspendu durant ces journées dans ces commerces.

Seuls les salariés volontaires ayant donné leur accord par écrit à leur employeur peuvent travailler le dimanche.

Après discussion le Conseil municipal, à l'unanimité des présents :

Autorise les ouvertures des dimanches suivants au magasin ALDI :

- 04 avril 2021
- 23 mai 2021
- 15 août 2021
- 19 décembre 2021
- 26 décembre 2021.

Mandate Monsieur le maire pour prendre l'arrêté correspondant.

2020_33 : TRAVAUX RÉFECTION ÉNERGÉTIQUE LOGEMENTS COMMUNAUX

Conformément à la délibération du Conseil Municipal n°2019-04 du 20/02/2019, et dans le cadre de la mise en valeur patrimoniale de ses biens et de l'amélioration la qualité de vie de ses

habitants, le projet de rénovation énergétique des 4 logements communaux, situés rue de l'Eglise, est engagé.

Pour mémoire, l'estimation du montant des travaux établie par les services de l'ADAC s'élève à 60 048.00 € TTC.

Ces opérations éligibles, font l'objet des attributions de subventions suivantes

- Etat – DETR : 20 000,00 €
- Région Occitanie : 22 466,00 €

A la suite de l'appel d'offres, clos le 22 octobre 2020, l'analyse des plis du 23 octobre 2020, permet sur la base des critères de la consultation, de retenir les propositions suivantes :

- Menuiseries : Entreprise BATAN Menuiseries, pour un montant de 26 676.18,00 € HT soit 29 343.38 € TTC.
- Chauffage-Plomberie : Sarl BEGARIES, pour un montant de 9 508,00 € HT soit 10 458.80 € TTC.

Ces opérations nécessiteront quelques travaux complémentaires de réfection, notamment de peinture et d'isolation ponctuelle.

Après discussion le Conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- Décide d'engager ces opérations de réhabilitation énergétique
- Mandate M. le maire pour signer les marchés correspondants

POINT FINANCIER

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une projection du compte administratif anticipé à la date du 26.10.2020. A ce jour 2 virements de crédits sont nécessaires pour terminer l'exercice.

2020_34 : DÉCISIONS MODIFICATIVES- VOTE DE CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2020, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	-1000.00	
618	Divers	-515.00	
6411	Personnel titulaire	850.00	
66111	Intérêts réglés à l'échéance	280.00	
739113	Reversements conventionnels de fiscalité	385.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits

compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

PROCHAIN CONSEIL

La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée au 14 décembre 2020 à 20 h 30. Les questions éventuelles doivent être transmises de préférence par mail à la mairie avant le 7 décembre 2020.

La séance est levée à 22 h 30.

DÉLIBÉRATIONS :

2020_29 : ACTION SOCIALE – CHEQUE CADEAU

2020_30 : COMMISSION LOCALE D'ÉVALUTATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) –
CRÉATION DE LA COMMISSION ET COMPOSITION

2020_31 : REQUÊTE DE M. RENÉ ESCAFRE DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF- Demande
d'annulation de la réunion du Conseil Municipal du 20.07.2020

2030-32 : DEMANDE DE DÉROGATION AU REPOS DOMINICAL 2021 – ALDI

2020_33 : TRAVAUX RÉFECTION ÉNERGÉTIQUE LOGEMENTS COMMUNAUX

Nom	Fonction	Signature
AGRA Maria	Conseillère municipale	
CABAR Serge	Maire	
ESCAFRE René	Conseiller municipal	Absent
FALLIERO Jacques	1er Adjoint au Maire	
LACABANNE Didier	2ième Adjoint au Maire	
LALLART-GROC Françoise	Conseillère municipale	
LATAPIE André	Conseiller municipal	
MESTRE Carla	Conseillère municipale	
MINIER Valérie	3ième Adjointe au Maire	P/P Serge CABAR
NOGRABAT Guillaume	Conseiller municipal	
PARROU Marina	Conseillère municipale	